

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU RHÔNE

RÉGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA MÉTROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon – la Régie »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 18 juillet 2024

N° 2024-42	Mise à jour du tableau des effectifs
------------	--------------------------------------

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 juillet à 14h, les membres du Conseil d'administration, légalement convoqués, se sont réunis 1, Esplanade Miriam Makeba, à Villeurbanne (69100) sous la présidence de Madame Anne GROSPERRIN, Présidente

NOM	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	DONNE POUVOIR A
ANGELETTI	Lucien	x			
ARTIGNY	Bertrand	x			Présent jusqu'à 15h30
BADOUARD	Benjamin		x		Pierre CHAMBON
BOFFET	Laurence	x			Anne REVEYRAND jusqu'à 15h
BRIGLIADORI	David	x			
CHAMBON	Pierre	x			
COIN	Gisèle		x		Emilie PROST
CROIZIER	Laurence	x			
GROSPERRIN	Anne	x			
GROULT	Florestan		x		Anne GROSPERRIN
MARION	Richard			x	
MARTY	Cécile	x			
MILLET	Pierre-Alain		x		Floyd NOVAK
NOVAK	Floyd	x			
PESENTI	Maeva	x			
PLICHON	Isabelle		x		Lucien ANGELETTI

PROST	Emilie	x			
REVEYRAND	Anne	x			
SIBEUD	Nicole			x	
VALLET	Cyrille			x	

Accusé de réception en préfecture
049-913866331-20240718-D2024-42-DE
Date de télétransmission : 19/07/2024
Date de réception préfecture : 19/07/2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 17
Date de convocation du Conseil : le 12 juillet 2024
Secrétaire élue : Anne REVEYRAND

1. CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article 6.4 des statuts d'Eau du Grand Lyon – la Régie, il appartient au Conseil d'administration de déterminer les orientations générales concernant le personnel et d'arrêter le tableau général des effectifs nécessaires au fonctionnement de la Régie.

Le tableau des effectifs approuvé le 1er février 2024 par la délibération n°2024-2 constitue à ce jour la limite haute des recrutements que peut effectuer la Régie, sous réserve des crédits budgétaires qui sont alloués lors du vote du budget 2024.

2. MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS POUR 2024

Au cours de l'année 2024, il apparaît nécessaire de mettre à jour ce tableau des effectifs. L'effectif cible à fin 2024 s'élève à 436 postes (dont 15 contrats d'alternance) soit 3 postes supplémentaires par rapport au tableau des effectifs initialement voté en 2024, décomposé comme suit :

6 créations de poste sont proposées :

- Directeur des systèmes d'information -> Anticipation retraite + réorganisation
- Magasinier -> Surcroît permanent d'activités
- Assistante de direction RH -> Surcroît permanent d'activités
- Chef de projets SI -> Besoin spécifique
- Responsable d'unité relation clientèle -> Surcroît permanent d'activités et évolution de l'offre de service
- Technicien travaux neufs -> Anticipation retraite

3 postes sont supprimés :

- Technicien études et projets -> Anticipation retraite
- Technicien administratif clientèle travaux -> Anticipation retraite
- Opérateur lavage réservoir -> Anticipation retraite

En parallèle de ces besoins, un travail de réorganisation est en cours. A l'issue de la phase 2 qui vient de s'achever, l'organisation future fait apparaître 7 postes de Directeurs constitutifs du futur CODIR :

- Directeur Management de la performance -> conservé
- Directeur des Ressources Humaines -> conservé
- Secrétaire Générale -> conservé
- Directeur Patrimoine -> remplace Directeur adjoint
- Directrice Usagers -> remplace Responsable Usagers
- Directeur Exploitation -> remplace Directeur Projets Transverses
- Directeur des systèmes d'information -> créé (voir ci-dessus)

Il est donc proposé d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs présenté en Annexe et portant les effectifs de la Régie à un total de 436 postes (421 postes pérennes et 15 postes d'alternants).

Ce tableau a nécessairement un caractère évolutif. Il constitue la limite haute en termes d'effectifs permanents que peut recruter la Régie (hors CDD et intérim) sous réserve des crédits budgétaires qui sont alloués lors du vote du budget 2024. Les missions à confier aux profils recherchés seront à adapter au fur et à mesure de la construction des plans d'actions et de l'identification des ressources requises pour les mener à bien.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu** Le Code général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** Le Code du travail ;
- Vu** Les statuts d'Eau du Grand Lyon - la Régie ;
- Vu** La délibération du Conseil d'administration d'Eau du Grand Lyon - la Régie n°2023-20 du 26 avril 2023 approuvant l'internalisation du centre d'appel à l'échéance du 1^{er} janvier 2025 ;
- Vu** La délibération du Conseil d'administration d'Eau du Grand Lyon - la Régie n°2024-2 du 1^{er} février 2024 approuvant la mise à jour du tableau des effectifs pour l'année 2024 ;

CONSIDERANT qu'il convient de mettre à jour le tableau général des effectifs dans la limite du cadre budgétaire voté au titre de l'exercice 2024

DELIBERE

- ARTICLE 1.** Approuve le tableau général modificatif des effectifs de la Régie, ci-annexé,
- ARTICLE 2.** Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024,
- ARTICLE 3.** Autorise le Directeur à accomplir toute formalité et prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Certifié exact et pour extrait conforme, conformément à l'article L2121-23 du Code général des collectivités territoriales,*

**La présidente du Conseil
d'Administration,**



Anne GROSPELLIN

La secrétaire de séance



Anne REVEYRAND

Acte rendu exécutoire après

- transmission au Représentant de l'Etat attestée par le tampon figurant sur le présent document
- mise en ligne sur le site eaudugrandlyon.com